

LE PLOYRON : consultation du public sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,6 MW (Mégawatts) à 4,5 MW, d'une hauteur totale de 165 mètres en bout de pales et d'un poste de livraison

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE EN DATE DU 3 JUILLET 2026 A LE PLOYRON (60)
--

Horaires prévus de cette réunion 18h30 à 20h30

La Société Eléments est représentée par

Monsieur Maxime DEVILLEMANDY : Responsable régional

Monsieur Matthias GOMES : Chef de projet

Madame Jacqueline Leclère – Commissaire enquêteur ouvre la réunion à 18h30

Après s'être présentée, elle rappelle que cette 2^{ème} réunion correspond à la réunion de clôture imposée par la consultation du public – Loi industrie verte.

La dernière permanence se tiendra le 15 juillet, date de fin de la consultation – Le commissaire enquêteur a ensuite la possibilité d'interroger le développeur sur des points qui lui semblent intéressants de préciser. Le rapport et les conclusions seront remis à la DDT au plus tard le mercredi 5 août 2026. Il sera déposé sur le registre dématérialisé. Aucun avis ne sera formulé sur ces documents, les conclusions devront être suffisamment motivées pour orienter la décision de Monsieur le Préfet.

Les représentants de la Société Eléments ont ensuite fait une présentation succincte de la Société puis ont décliné quelques points essentiels :

- Le contexte réglementaire de la Loi Industrie Verte
- Le rappel de promesses de Monsieur le Premier Ministre : souveraineté en matière d'électricité, mixité nucléaire et renouvelable.
- L'identification de la zone – La Topographie et le choix
- Première Rencontre des Maires en mai 2021

5 personnes habitant la commune de Le Ployron dont Monsieur le Maire– 1 personne de Maignelay Montigny, et 2 personnes concernées par le sujet éolien mais extérieures au projet ont assisté à cette réunion.

Présentation

Les effets du réchauffement climatique induisent une augmentation des gaz à effet de serre. Le solaire fait partie des solutions qu'il faut mettre en place et développer.

La réindustrialisation de la France passe par l'attractivité qu'elle exerce sur les différents acteurs ; la décarbonation est essentielle.

Le projet a été structuré :

- Détermination des zones et consultation des élus ;
- Travail sur le foncier pour obtenir les accords ;
- Consultation des Personnes Publiques Associées ;
- Lancement des études d'impact.

Les 1^{er} contacts ont eu lieu en mai 2021.

QUESTIONS/REPONSES

La salle : Comment avez-vous eu un contact ?

13 Eléments : Par l'examen d'une cartographie et un déplacement sur le terrain.

La salle : Aucune information n'est parvenue en mairie. Le Maire n'a jamais été mandaté.

Pourquoi la société 13 éléments et pas une autre ?

Un adjoint a une propriété à l'Ouest pour une éolienne. Le Conseil Municipal n' a jamais voté.

Un vote a eu lieu sur un projet de préimplantation sur la zone Est et pas la zone Ouest. En 2024, la Société présente 4 éoliennes sur la zone Ouest ?

Vous avez plus travaillé à l'Ouest. Une propriétaire a signé de suite et vous aviez déjà 2 agriculteurs à l'Ouest.

Vous avez fait du porte à porte sans la présence d' élu. Vous étiez en possession de signature promesse de bail.

Vous êtes passés en force.

13 Eléments : La faisabilité sur la partie Est n'est pas réalisable. La façon de travailler est la bonne attitude. La personne qui a démarché avait plus de signatures à l'Ouest ce qui a orienté le choix.

Il y a beaucoup de contraintes sur la zone Est. C'est la faisabilité qui s'impose.

La salle : Ce projet n'a pas été étudié gagnant gagnant – sans l'avis des habitants – Signalement d'un conflit d'intérêt.

13 éléments : L'intégralité de l'étude a été faite sur toute la zone avec pour enjeux :

La biodiversité

L'acoustique

Les paysages

Le foncier

Qui ont privilégié le choix à l'Ouest de la zone.

La salle : 1/3 des habitations seront à proximité des éoliennes.

13 Eléments : Le projet est réduit en nombre et en taille.

La salle : Pourquoi seulement 500m de distance avec les habitations ?

13 Eléments : On obtient un effet de sillage si on les regroupe ce qui implique une perte d'intérêt

La salle : Quand les 4 seront installées, aucune autre ne viendra s'ajouter ? Il y en avait 10 au départ.

13 éléments : Les 10 éoliennes du départ étaient prévues sur la grande zone (Est et Ouest) . Il n'y aura pas d'éoliennes supplémentaires dans le losange . Elles ne dépasseront pas 165m.

13 éléments : la biodiversité est l'un des enjeux étudiés. Il est préférable de rester dans les zones enjeux faibles. Si nous sommes dans une zone d'enjeux plus forts il faut mettre en place la règle Eviter Réduire Compenser (ERC) qui consistent entre autres, à s'éloigner des lisières boisées et de la voie ferrée. Toutes les mesures sont listées dans le dossier.

La protection des nichées de busards est une mesure d'accompagnement. Une contribution financière pour la protection des chauves-souris en est une autre.

Après avoir mis en place les mesures ERC, l'impact résiduel est faible, voire très faible.

La salle : Pourquoi l'E1 est au pied d'une haie basse ?

13 éléments : Le projet est de déplacer ces bosquets.

13 éléments ; en réponse à la saturation souvent invoquée, la société souligne que cette saturation existait avant ce projet.

Quant à l'encerclement, la liste des bourgs a été formalisée dans un diagramme. Les espaces restants de respiration sont étudiés.

La salle : Dans les 3 ans qui viennent, toutes les éoliennes seront multipliées par 2. Elle seront sous les fenêtres des habitants.

Nous n'avons pas besoin d'électricité. Pourquoi ces 4 éoliennes ?

13 éléments : Au niveau énergétique, il subsiste encore beaucoup trop d'énergie fossile.

Nous devons rester en avance sur la production ; nous sommes exportateurs et c'est très bien. La France a besoin de davantage d'énergie renouvelable.

La salle : les composants électriques ne résistent pas à la grosse chaleur.

La plantation d'arbre est envisagée pour dissimuler les éoliennes. Où vont-ils être mis ? le 1/3 des maisons est en bord de route. Un arbre dans le jardin ne va pas cacher une éolienne.

13 éléments : une négociation avec les agriculteurs est souhaitable.

La salle : Les gens vont subir les éoliennes à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils ne pourront plus s'isoler.

13 éléments : Le paysage évolue. Nous voyons aujourd'hui des antennes relais, des éoliennes..

Nous connaissons un changement concret du quotidien. Le résultat consiste à limiter l'effet stroboscopique dans le temps, de baisser les hauteurs, de diminuer le nombre.

Les éoliennes s'insèrent plutôt bien dans le paysage.

Le bruit généré par les éoliennes doit être inférieur ou égal à 35 décibels. L'émergence est calculée en tenant compte du bruit ambiant (voir le dossier).

Si un dépassement est observé, le bridage intervient automatiquement. Un centre d'exploitation contrôle. Après l'installation du parc, un relevé acoustique est réalisé et un ajustement s'opère ensuite.

Les éoliennes de nouvelles générations sont de plus en plus silencieuses.

Un par éolien correspond à une entreprise et des taxes estimées à 200 000€/an sont à régler. Les communautés de communes, les communes, le département, la régions perçoivent environ 150 000€.

Un agriculteur qui détient une éolienne sur sa parcelle reçoit entre 10 000 et 15 000€ par an.

Un bon énergie de 150€ par foyer et par an sera versé aux habitants de la commune de le Ployron et de Godenvillers pendant toute la durée de l'exploitation du parc.

La société 13 éléments propose également l'enfouissement des réseaux électriques pour une somme d'environ 80 000€. Dans la mesure où la salle n'est pas d'accord (remplacement des lampadaires montés sur les poteaux électriques en béton, enfouissement = tranchées alors que le village veut réhabiliter les rues du village où il y a eu des tranchées) le sujet reste ouvert après autorisation. Il faut anticiper. Cette somme peut être attribuée à d'autres travaux.

La société 13 Eléments propose de verser un loyer pour l'utilisation des chemins communaux ; à négocier avec la commune.

La salle répond qu'il est décidé de ne pas accorder de servitudes de passage.

Si le projet est validé, maintiendrez-vous votre discours ?

13 éléments : Nous prenons un engagement. Un parc éolien est une ICPE ainsi, une inspection vérifie si toutes les mesures sont appliquées.

La salle : Avez-vous trouvé un poste source ?

13 éléments : Des projections sont faites. Les demandes de raccord sont formulées après autorisation. Il conviendra de se rapprocher d'ENEDIS et RTE.

La salle : La commune de Le Ployron a eu connaissance du projet après l'enquête ZAER.

13 éléments : 3 réunions ont eu lieu entre janvier 2024 et septembre 2024. La partie initiale dure un certain temps – l'impact a débuté en début d'année 2025.

La salle : Conséquences immobilières ?

13 éléments : Toutes les réponses (diminution, augmentation) nous ont été données. La commune est attractive au vu des propositions des territoires. L'éolien peut faire baisser les impôts locaux.

La salle : L'Abbaye Saint Martin aux Bois est à 6kms. Le périmètre de protection est de 10kms.

13 éléments : Tous les impacts ont été pris en compte. Le bureau d'étude estime que l'impact sur l'Abbaye est très faible

La salle : Vous tuez beaucoup d'oiseaux ? Combien versez-vous aux associations ?

13 éléments : Il n'y a pas de compensations financières Nous recréons des secteurs
Le développement de l'éolien a permis d'accroître les études sur les chiroptères

Par ailleurs, nous ne sommes pas des tueurs d'oiseaux mais nous avons le souhait de diminuer les gaz à effet de serre et de décarboner l'atmosphère. On pourrait considérer que les automobilistes, les avions, sont des destructeurs de volatiles

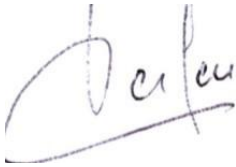
La salle : Si une espèce est tuée, y a-t-il sanction ?

13 éléments : Oui il y a des sanctions.

Fin de la réunion à 20h30

Compte rendu établi le 6 juillet 2026

Madame Leclère commissaire enquêteur désignée pour cette consultation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Leclère', with a large, sweeping initial 'L'.